



## **AGIR** eaux quotas pour les vendanges 2019

AGENCE D'INFORMATION  
AGRICOLE ROMANDE

### **18.06.2019 – Première collaboration réussie entre l'Observatoire suisse du marché des vins (OSMV) et l'Etat de Vaud pour la définition des quotas.**

(AGIR/SP) - En mai dernier, la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) du canton de Vaud a donné mandat à l'OSMV d'élaborer un modèle d'aide à la décision concernant la fixation annuelle des quotas de production pour le vin. A l'aide des différentes données disponibles, l'OSMV a mis au point une méthodologie propre afin de fournir des indications chiffrées sur l'état du marché du vin et ainsi proposer des recommandations précises aux interprofessions du vin vaudois.

Les analyses de l'OSMV, en collaboration avec l'Etat de Vaud, ont ainsi pu démontrer qu'une baisse des quotas était souhaitable, cela afin de ne pas voir les stocks augmenter. En effet, sur la base de la consommation de vins des différentes appellations, il a été possible de projeter la consommation pour 2019, informant la DGVA et l'OSMV aujourd'hui dans un communiqué.

Le choix final s'est porté sur une baisse des quotas du chasselas, notamment, pour l'ensemble des régions analysées: Chablais, Lavaux, La Côte et Côtes de l'Orbe - Bonvillars. Il est à noter que la région du Vully fixe ses quotas conjointement avec le canton de Fribourg et n'a donc pas pris part aux discussions, précise enfin le communiqué.